



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

30 AOUT 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : 0860 014 866

Nom

(en entier) : **BELVISION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Destrée 52 - 6001 Charleroi**

Objet de l'acte : Réélections - Démission et nomination du Commissaire

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13.06.2022.

Après délibérations, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

«

Décide de réélire Mme Raphaële INGBERG, demeurant 293, rue des Papillons – 1070 ANDERLECHT en qualité d'Administrateur pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

Décide de réélire M. Julien PAPELIER, demeurant 3, rue Turenne - 67000 STRASBOURG en qualité d'Administrateur pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

Prend acte que le mandat de Commissaire de la Société DELOITTE Réviseur d'Entreprises, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, et
Décide de ne pas renouveler son mandat de Commissaire.

Décide d'élire la Société GRANT THORNTON BEDRIJFSTREVISOREN Réviseurs d'Entreprises SCRL, ayant son siège social à Berchem (2600), Potvlietlaan, 6, et dont le numéro d'entreprise est BE 0439.814.826, en qualité de Commissaire, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025, laquelle sera représentée par M. Aman KUDERBUX.

..... »

Pour extrait certifié conforme à l'original

Julien PAPELIER
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).